



Compte rendu de l'instance de concertation IPEF du 27 janvier 2015

Ont participé à cette instance pour le compte de la CFDT : B. Thomé et L. Perron

1- MUTATIONS

2- Point divers

2.1 Questions des ISS non perçues par certains des IPEF de l'établissement

2.2 Lancement d'un chantier « profils de carrière »

1- MUTATIONS

Ingénieurs généraux ou ingénieurs en chef ou ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts

Localisation	Poste	Nb cand.	Candidat proposé
LILLE	DIRN/D	1	MAC VEIGH Jean-Pierre
SAINT-MANDÉ	D2I/DF/D	2	Le poste sera rouvert
SAINT-MANDÉ	D2I/MI/D	2	Le poste sera rouvert

Pour les deux postes à la D2I, il n'y a pas nécessité de les pourvoir tout de suite (la mutation qui déclencherait les vacances en cascade des postes n'interviendra qu'en juillet). La direction préfère attendre le prochain tour, où d'autres postes seront proposés. Les candidats ont été informés que ce non choix s'explique non pas par leur valeur mais pour des raisons calendaires.

Ingénieurs en chef ou ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts

Localisation	Poste	Nb cand.	Candidat proposé
RENNES	DIRO/DA	0	Pas de candidat
GRENOBLE	CNRM/CEN/D	1	MORIN Samuel
TOULOUSE	DT/DSO/MSO/D	2	Poste à rouvrir
GRENOBLE	CNRM/CEN/MANTO/D	1	DUMONT Marie

Pour le poste de DIRN/D et de DIRO/DA, le PDG s'étonne encore une fois du faible nombre de candidat pour de tels postes clés pour l'établissement et évoque le futur travail confié à la DRH sur les parcours de carrière (cf. points divers). Par ailleurs, il n'exclut pas d'ouvrir le poste de DIRO/DA aux IDTM.

Les représentants du personnels remarquent que les postes de DIR/DA sont des bonnes portes d'entrée dans l'établissement et préféreraient que soient épuisées toutes les voies de recrutement dans le corps des IPEF avant d'envisager la fongibilité.

L'instance a par ailleurs été informée de l'affectation, à compter du 01/12/2014, d'Éric Brun sur un poste de chargé de mission « Adaptation au changement climatique » à l'Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique (ONERC).

2- Point divers

2.1 Questions des ISS non perçues par certains des IPEF de l'établissement

La CFDT demande de faire un point sur cette question (courriers adressés en décembre). La DRH nous informe qu'elle a préparé des réponses individuelles pour chacun des IPEF qui ont saisi la DG, mais attend un retour du ministère avant de les adresser aux personnes concernées. Affaire à suivre.

2.2 Lancement d'un chantier « profils de carrière »

Face aux problèmes d'absence de candidature pour certains des postes d'encadrement de l'établissement, O. Gupta informe l'instance du lancement d'une réflexion confiée à C. Billard et C. Rambaldelli.

Alors que par le passé le corps des IM était alimenté par plusieurs nouveaux cadres chaque année (soit en recrutement externe soit par promotion interne), il est fait le constat qu'aujourd'hui les rares nouveaux IPEF intégrant l'établissement sont recrutés en tant que chercheur au CNRM. Par ailleurs, faute d'avoir identifié et préparé les futurs cadres managers destinés à prendre des postes à responsabilité (IPEF ou ITM), les situations de vacances non pourvues se multiplient pour ce type de poste.

Pour cela, il est proposé de travailler sur trois axes :

- 1- la définition de parcours types qui seront proposés comme exemple à suivre pour ceux qui souhaitent accéder aux postes à responsabilités importantes (On notera qu'il y a deux lectures possibles des parcours types, toutes deux évoquées par la DG : une lecture « incitative », si vous suivez ces parcours vous aurez une promotion et des postes importants ou une autre plus « menaçante » : si vous ne suivez pas ces parcours, vous ne pourrez prétendre à des postes à responsabilité)
- 2- la recherche de postes qui pourraient être proposés à l'extérieur de l'établissement pour la diversification des parcours
- 3- une réflexion sur les parcours spécifiques des chercheurs, visant à inciter une partie d'entre eux à s'orienter vers des postes opérationnels après leurs premières années en tant que chercheur.

Ces réflexions seront conduites au cours de l'année 2015 en sollicitant les membres de l'instance qui souhaitent y participer.

Nous faisons remarquer qu'il ne faut pas négliger non plus la question de l'accompagnement à la mobilité. Le coût (au sens large, financier mais aussi familial) d'un déménagement (et a fortiori de plusieurs) au cours d'une carrière n'est pas négligeable et peut même conduire à des difficultés personnelles très importantes. L'administration doit avoir un axe de réflexion sur ce sujet. Un dispositif d'accompagnement à la mobilité des DIR/D a existé par le passé, avec des facilités de logement accordées pour une durée limitée. Rappelons aussi que le chômage est à un niveau record en France. Le risque très élevé de perte d'emploi du conjoint non fonctionnaire après un déménagement est aussi à prendre en compte dans ces réflexions sur l'accompagnement de la mobilité.

Par ailleurs, le chantier est logiquement confié aux chargés de mission des IPEF et ITM. Il serait sans doute utile qu'ils prennent rapidement contact avec leurs homologues des autres maisons d'emploi pour coordonner leur réflexion, ainsi qu'avec le chef de corps des IPEF Alain Moulinier.